



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 549-23 SUR LES NUISANCES

Avis est par la présente donné par la soussignée, QUE:

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue le 13 décembre 2023, le Conseil a adopté le règlement numéro 549-23 sur les nuisances.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 750, rue Saint-Joseph durant les heures normales d'ouverture ou sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-louis.ca

Donné à Saint-Louis, ce 13 décembre 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joscelyne Charbonneau', is positioned above the printed name.

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière